



Commune de Gy  
Législature 2007-2011  
Séance du 17 février 2011

## **Résolution pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité**

Considérant :

- les volontés politiques d'adhérer à un concept de développement durable, traduit dans certaines communes par un agenda 21 communal ;
- les principes de souveraineté et de sécurité alimentaires, indissociables d'une vision à long terme de notre société ;
- l'importance pour l'être humain de réapprendre à se nourrir correctement et en adéquation avec les cycles naturels ;
- la pollution engendrée inutilement par des transports de nourriture à travers le monde ;

Sur proposition du maire

**Le Conseil municipal**

**Décide à l'unanimité soit 7 voix pour.**

De mettre en place une politique active de consommation des produits agricoles de proximité.

Gy, le 17 février 2011

Albert MOTTIER / Maire

## **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

A l'heure de la globalisation des marchés agricoles, les aliments que nous consommons ont souvent parcourus des milliers de kilomètres avant d'arriver dans nos assiettes. Cette politique contribue inutilement aux émissions de CO<sub>2</sub>. De surcroît, elle cautionne parfois des modes de productions catastrophiques en matière environnementale et sociale. C'est ainsi qu'en achetant un kilo de tomates provenant du Sud de l'Europe ou d'Afrique du Nord, on transporte, sur des milliers de kilomètres 9 dl d'eau, à grand renfort d'énergie fossile. De surcroît on « pille » ainsi les réserves hydriques de pays arides pour amener de l'eau en Suisse, château d'eau de l'Europe ! La consommation de produits agricoles de proximité permet aux collectivités publiques de mettre en œuvre quelques valeurs bien « terriennes » et de contribuer de manière concrète au concept de développement durable qu'elles appellent souvent de leurs vœux. Depuis des temps mémoriaux l'agriculture locale a forgé le paysage de notre campagne et donné corps aux actuels villages. Elle est le garante d'un cadre de vie de qualité indispensable au bien-être des citoyens genevois. Elle a eu pour mission de nourrir « la Ville »; durant la dernière guerre mondiale, elle a permis à ses habitants de ne pas souffrir de la faim. Bien avant l'engouement pour les grandes surfaces, les paysans étaient chargés d'alimenter les marchés de quartier établissant ainsi un dialogue direct avec la population citadine. Aujourd'hui, certains enfants demeurent persuadés que les vaches produisent elles-mêmes des briques de lait et beaucoup d'adultes ignorent que les fraises ne mûrissent pas en janvier. On peut vivre avec ce constat, mais on peut également saisir l'opportunité de se réapproprier le droit de choisir son alimentation. Cette dernière est, rappelons-le, vitale pour l'espèce humaine au même titre que l'air ou l'eau. Depuis plusieurs années, les agriculteurs genevois ont mis l'accent sur des productions de haute qualité, qui répondent aux exigences et à la demande des consommateurs locaux. Ces efforts sont notamment traduits par l'adoption de la marque Genève Région Terre-Avenir, qui garanti aux consommateurs, outre une traçabilité complète, des produits de qualité élaborés dans le respect de strictes conditions environnementales et sociales. L'agriculture genevoise cultive 10'500 hectares sur le territoire du canton de Genève. Elle emploie 1'800 salariés, procure du travail et fait vivre 450 familles paysannes et génère quelques 2'200 emplois induits en amont et en aval du secteur.

Nous vous proposons de faire un pas dans cette direction en intégrant dans votre gestion communale quelques actions concrètes :

### **Restaurants scolaires et ou cafétérias communales :**

Des garanties doivent être offertes aux usagers quant à la qualité des repas servis et à la provenance des produits. Nous vous proposons de favoriser les aliments porteurs de la marque certifiée Genève Région Terre-Avenir (GRTA) dans vos établissements. Plus d'information sous: [http://etat.geneve.ch/dt/agriculture/label\\_genevois\\_grta-775-3995-9790.html](http://etat.geneve.ch/dt/agriculture/label_genevois_grta-775-3995-9790.html). Un certain nombre de communes ont déjà instauré dans leurs restaurants le label « fourchette verte ». Ce label est synonyme de restauration de qualité et de promotion de la santé. Ces deux labels peuvent aisément se compléter.

### **Repas et ou réceptions organisées par la commune :**

Favoriser des traiteurs offrant des garanties d'utilisation de produits genevois et offrir un vin genevois à ses hôtes est une certitude de leur ravir le palais ! Par ailleurs, savez-vous qu'il faut environ 2 litres de pétrole pour qu'un litre de jus d'orange arrive sur votre table ? Pourquoi ne pas servir du jus de pommes genevois ? Diététiquement, remplacer les chips et cacahuètes par des légumes ou de la charcuterie ne peut-être que profitable ! Par ailleurs, un certain nombre d'agriculteurs genevois peuvent vous proposer en vente directe un assortiment de produits variés et de qualité. Le site internet de l'OPAGE (office des produits agricoles genevois) vous renseignera: <http://www.opage.ch>

#### **Distributeurs à lait :**

Déjà testés dans certaines communes, ces distributeurs alimentés par un lait genevois entier et pasteurisé vendu par les Laiteries Réunies rencontrent un franc succès auprès des habitants. Pour certains c'est se remémorer leur enfance lorsque l'on se rendait à la laiterie du village muni du pot à lait ... pour d'autres, c'est agir éthiquement et concrètement pour soutenir ce secteur d'activité mis à mal ces dernières années !

#### **Demande de lots ou de dons, cadeaux :**

Une autre manière de soutenir l'agriculture genevoise est de répondre aux nombreuses sollicitations d'association par des dons produits agricoles genevois. Cela peut se décliner sous forme de cartons de vins, pots de miels, fleurs, paniers garnis ...

Comme vous pouvez le lire, il y a mille et une manières de mettre en valeur les produits agricoles genevois et participer de cette façon au maintien d'une agriculture de proximité garante d'une souveraineté alimentaire offerte à chacun.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir accepter cette résolution.